

Département de l'Oise

**DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES**

**PROJET de CREATION d'un  
FORAGE et de son PRELEVEMENT**

**SUR LA COMMUNE DE ETAVIGNY par la SCA SAINT OUEN**



## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Du 31/10/2023 au 30/11/2023 en mairie de Etavigny**

**Suivant arrêté du 6 octobre 2023 de Madame la Préfète de l'OISE**

**Désignation N° E23000064/80 du TA d'Amiens du 8/08/2023**

**CONCLUSIONS et AVIS  
De M. Jacques NICOLAS  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

L'enquête publique portant sur le projet de forage et de prélèvement par la SCA Saint Ouen sur la commune de Etavigny prescrit par arrêté du 6 octobre 2023 de Mme la Préfète de l'Oise s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs du 31 octobre au 30 novembre 2023 inclus, sans incident.

L'information du public a été faite dans les règles. Même si l'affichage a été mis en place avec une journée de retard par rapport aux prescriptions, cela n'a pas empêché la bonne information du public.

Le public a eu le temps nécessaire pour prendre connaissance du dossier soumis à enquête, se renseigner et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Je certifie que l'enquête publique qui m'a été confiée, a été mise en place et s'est déroulée de manière satisfaisante, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires.

Après avoir effectué une analyse des informations contenues dans le dossier d'enquête, procédé à la visite des lieux concernés, noté ses particularités, analysé le seul courrier, doublé d'un mail, reçu pendant la durée de l'enquête publique, après avoir analysé les réponses apportées par le porteur de projet aux remarques et demandes du public, et après échanges avec le représentant du porteur de projet,

Je constate que :

Le dossier respecte la réglementation.

Le dossier présenté à l'enquête publique est complet, lisible et conforme aux dispositions réglementaires.

L'autorité environnementale a été sollicitée.

Par courrier du 28 février 2022 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts de France, a émis un avis détaillé de 11 pages. Cet avis recommande entre autres de joindre au dossier d'enquête publique l'avis d'un hydrogéologue agréé. Ce qui a été fait.

D'une manière générale, toutes les recommandations faites par la MRAE ont été suivies.

La participation du public a été nulle, aucun avis du public, seulement un courrier émanant du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise - ROSO - a été déposé.

Le ROSO a émis un avis très défavorable.

Le pétitionnaire a répondu point par point aux observations faites par le ROSO sur ce projet de forage.

Aucune autre observation n'a été faite par le public lors de cette enquête, personne ne s'étant déplacé pour émettre un avis sur le registre papier ou sur la boîte mail dédiée à cette enquête publique.

Les obligations légales ont été respectées pour l'enquête publique et ont permis un bon déroulement de l'enquête.

Les termes de l'arrêté préfectoral ayant organisé l'enquête ont été respectés.

J'observe pour le projet de forage et de son prélèvement par la SCA saint Ouen à Etavigny

**Comme inconvénients :**

- Le risque mesuré de diminuer la ressource en eau locale du fait d'un prélèvement relativement important durant cinq mois de mai à septembre.
- Le fait que ce prélèvement se fera dans la nappe stratégique dont la qualité de l'eau est meilleure que la nappe dédiée à l'alimentation en eau potable des populations locales.
- Ce projet va à l'encontre de la politique de l'eau à mettre en place dans le département, aussi bien d'un point de vue quantité que qualité.

**Comme avantages :**

- Ce forage permettra de sécuriser le nécessaire arrosage de certaines cultures de la SCA Saint Ouen sur la commune de Etavigny
- Il permettra à la SCA de diversifier ses cultures et d'ainsi pérenniser l'existence même de la SCA et de l'ensemble de l'exploitation agricole gérée par M. Sébastien GUIBERT.
- Il permettra de produire en local un certain nombre de denrées agricoles nécessaires à l'alimentation des habitants du département de l'Oise et des alentours.
- Il évitera ainsi d'aller chercher parfois très loin des produits que nous savons faire en local.
- Il contribuera à la diminution de notre empreinte carbone en réduisant les distances entre les producteurs et les consommateurs.
- Il permettra de produire des cultures légumières de meilleure qualité en limitant les effets des sécheresses précoces constatées lors de cette dernière décennie.
- Le rendement de ces cultures légumières sera ainsi bien meilleur et permettra une meilleure qualité répondant à la demande des consommateurs.
- Ce forage permettra d'assurer la pérennité de la SCA Saint Ouen et ainsi le maintien de la biodiversité et de la proximité entre consommateur et producteur.
- Le projet de forage ne remet pas en cause le projet de maillage de l'eau potable pour les villages à proximité.
- Ce forage n'engendrera aucune pollution dans l'environnement souterrain.

Certes, prélever une assez grande quantité d'eau dans la nappe phréatique, même profonde, n'est pas neutre.

Cependant, s'il est bien réel que la température moyenne annuelle augmente depuis quelques années, il n'apparaît pas, en tout cas dans l'Oise, que la quantité de précipitations diminue.

La pluviométrie de l'année 2022 a été exceptionnellement faible, mais, quand on regarde sur plusieurs années, cette quantité de pluie varie peu.

Les nappes phréatiques sont donc régulièrement renouvelées et leur niveau ne baisse pas réellement.

Ce projet de forage et de son prélèvement par la SCA Saint Ouen n'entraîne pas de nuisances importantes auprès des populations environnantes.

Le besoin pour les agriculteurs de la région de se diversifier et de se tourner vers des cultures plus rentables est indéniable. C'est pour eux quelque chose de vital.

C'est par cette diversification qu'ils pourront pérenniser leurs exploitations et ainsi continuer de protéger nos paysages.

Le maintien de fermes à taille humaine, permettant de vivre à ceux qui les exploitent, assure la sauvegarde des espaces ruraux et le maintien de la biodiversité.

Cette diversification permet de produire en local des cultures consommées par ces mêmes populations.

La mise en place de cultures légumières nécessaires à l'alimentation humaine dans notre département diminue l'empreinte carbone de notre consommation alimentaire. C'est le moyen le plus sûr et le plus rapide de le faire.

Pourquoi aller chercher loin ce que l'on peut produire en local, même si pour cela il faut puiser dans la nappe phréatique profonde afin de pérenniser ces cultures.

Au vu de tout ce qui précède, je ne vois donc aucunes raisons de m'opposer à cette demande de forage et de son prélèvement et en conséquence, je donne

## **UN AVIS FAVORABLE**

au projet de forage et de prélèvement sur la commune de Etavigny par la SCA Saint Ouen.

Cet avis est cependant assorti des recommandations suivantes :

- Le pétitionnaire devra étudier avec la plus grande attention la meilleure façon d'irriguer ses cultures entre une rampe, un canon à eau ou du goutte à goutte.
- Le pétitionnaire devra chercher à réduire au maximum possible la quantité d'eau prélevée et la durée de ce prélèvement.
- Le pétitionnaire fera appel à des professionnels reconnus et spécialisés pour réaliser ce forage.

Fait à Beauvais le 13 décembre 2023

Le commissaire enquêteur

Jacques NICOLAS

